

**ROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**16 AOUT 2018**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 16 août 2018 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire  
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2  
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3  
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4  
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5  
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Est absent : Mark Boucher, conseiller au poste # 1

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire. L'avis de convocation a été transmis au membre absent au moins 2 jours avant la tenue de la séance

Sont également présentes:  
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Automation et contrôle – station pompage Gros-Morne – Proposition par Pompacktion
3. Période de questions
4. Levée de la session

**172-08-2018 AUTOMATION ET CONTRÔLE – STATION DE POMPAGE GROS-MORNE – PROPOSITION D'ÉQUIPEMENTS PAR POMPACKTION**

Considérant que le règlement sur la gestion contractuelle # 280-2018 permet de conclure un contrat de gré à gré sous le seuil d'appel d'offres public ;

Considérant que Pompacktion inc. a soumis une proposition pour la fourniture et la mise en service d'un système d'automation à la station de pompage de Gros-Morne pour un montant de 49 725 \$, taxes non incluses;

Considérant que la soumission déposée par Pompacktion répond aux critères énoncées au devis de soumission préparé en novembre 2017 par ARPO groupe-conseil sous le # de référence 17397-1;

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de remplacement du système d'automation et contrôle de la station de pompage de Gros-Morne et accorde le contrat à Pompacktion inc. pour la somme de 57 171.32 \$, taxes incluses tel que plus amplement décrit au devis (17397-1) de novembre 2017 et à la soumission du 10 août 2018 (rév.2).

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis possède les crédits budgétaires pour la dépense autorisée dans la présente résolution.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

173-08-2018

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson, appuyée et résolu à l'unanimité, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez , maire